



Bulletin des Délibérations

Réunion du Comité Syndical
du 10.10.2016 - 17h30

L'An Deux Mil Seize, le 10 Octobre, à 17h30, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Rabelais de CHINON, sous la présidence de Monsieur P. MASSARD

Date de convocation du Comité : 26.09.2016

Etaient présents : (cf liste jointe)

Membres en exercice : 77

Membres présents : 41

Membres votants : 41 + 7 procurations

Secrétaire de séance : M. P. GUILLARD

Approbation du Compte Rendu du Comité Syndical du 27.06.2016

Cf. :

- Bulletin des Délibérations adressé par courriel le 11.07.2016 aux Maires et Présidents de C.C.
- Compte rendu adressé par courriel le 11.07.2016 aux Maires, aux Présidents de C.C., aux délégués titulaires et aux délégués suppléants

→ le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Délibération 2016.19 : Modification article 7 des statuts du SMICTOM du CHINONNAIS

OBJET : Modification article 7 des statuts du SMICTOM du CHINONNAIS

L'article 7 des statuts du SMICTOM stipule :

« Le Comité chargé d'administrer le Syndicat est composé de :

Pour les communautés de communes (excepté la C.C. de Chinon, Vienne et Loire) : Un délégué titulaire et un délégué suppléant pour chaque commune composant les communautés de communes ou représentée par la communauté de communes Touraine Nord Ouest appelé à siéger au Comité avec voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire, élus par les conseillers communautaires de chaque communauté de communes membre du Syndicat,

Pour la communauté de communes de Chinon, Vienne et Loire : Dix Huit délégués titulaires et Dix Huit délégués suppléants avec voix délibératives en cas d'empêchement des délégués titulaires, élus par les conseillers communautaires de la dite communauté de communes,

Le Comité peut être assisté à titre consultatif de personnalités qualifiées et notamment des conseillers généraux des cantons concernés. »

Prenant en compte les évolutions à venir dues à la mise en place du nouveau schéma Départemental de Coopération Intercommunale en Indre et Loire, il est proposé au Comité Syndical de modifier cet article 7 « Composition du Comité Syndical » de la façon suivante :

Le Comité chargé d'administrer le Syndicat est composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour chaque commune desservie par les services du SMICTOM du CHINONNAIS, excepté CHINON.

La commune de CHINON, commune faisant partie de la Communauté de Communes CHINON, Vienne et Loire, sera représentée par 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Les délégués sont élus par les conseillers communautaires de chaque communauté de communes membre du Syndicat.

Les délégués suppléants sont appelés à siéger au Comité avec voix délibérative uniquement en cas d'empêchement du délégué titulaire.

Le Comité peut être assisté à titre consultatif de personnalités qualifiées et notamment des conseillers départementaux des cantons concernés.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition susvisée.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le
Délibération publiée ou notifiée le

18 OCT. 2016

18 OCT. 2016

Délibération 2016.20 : Prestations de transport pour la période 01.07.2017 – 31.12.2018 des déchets ménagers recyclables et non recyclables du SMICTOM du SUD LOCHOIS – des mâchefers du SMICTOM du CHINONNAIS

Dans la continuité de la délibération prise par le Comité Syndical le 27.06.2016 concernant le partenariat SMICTOM du CHINONNAIS / SMICTOM du SUD LOCHOIS, et dans un souci d'optimisation des prestations liées aux transports entre les sites de traitement, les deux collectivités territoriales, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899, proposent de constituer un groupement de commandes.

Durée du marché : 18 mois.

Montant prévisionnel du marché : 302 000 €HT

Le Comité Syndical doit se prononcer pour autoriser :

- la passation de la convention constitutive du groupement
- le lancement d'un marché d'appel d'offres ouvert pour les prestations liées au transport
- le Président à signer le marché à intervenir et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

et procéder à la désignation des membres à la Commission d'Appel d'Offres du groupement : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, accepte l'ensemble des propositions susvisées.

En ce qui concerne les membres de la commission d'appel d'offres du groupement, sont élus à l'unanimité

- M. GUILLARD Philippe, membre titulaire
- M. ROUX Claude, membre suppléant

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le
Délibération publiée ou notifiée le

18 OCT. 2016

18 OCT. 2016

Délibération 2016.21 : Adhésion au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion d'Indre et Loire couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel

Le SMICTOM a, par délibération du 03.03.2016, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre et Loire d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

Le Centre de Gestion a communiqué au SMICTOM les résultats concernant son contrat groupe.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité:

Article 1 : d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion d'Indre et Loire pour les années 2017 – 2020 aux conditions suivantes :

Compagnie d'assurance retenue : CNP ASSURANCES

Courtier gestionnaire : SOFAXIS

Régime du contrat : capitalisation

Gestion du contrat : assurée par les services du Centre de Gestion d'Indre et Loire

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2017 (possibilité de résiliation annuelle avec un préavis de 4 mois).

Conditions :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Tous risques avec franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire : **5,85 %**

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

Tous risques avec franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire : **1,15 %**

Assiette de cotisation :

- Traitement indiciaire brut
- Les charges patronales

Et prend acte que l'adhésion au contrat groupe donne lieu au versement d'une participation financière appelée « frais de gestion » auprès du Centre de Gestion d'Indre et Loire dont le montant s'élève à un pourcentage de la masse salariale assurée hors charges patronales.

Article 2 : d'autoriser le Président à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Article 3 : d'accorder une délégation au Président pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le

18 OCT. 2016

Délibération publiée ou notifiée le

18 OCT. 2016

Délibération 2016.22 : Admission en non valeurs de sommes irrécouvrables

Vu l'état des sommes irrécouvrables établi par la Trésorière de Chinon le 27.07.2016, Il est proposé au Comité Syndical l'admission en non valeurs de titres émis au cours de l'année 2012 (factures apports déchets professionnels en déchèteries).
Le montant global de ces produits s'élève à 466,68 TTC, soit 390,18 € HT.

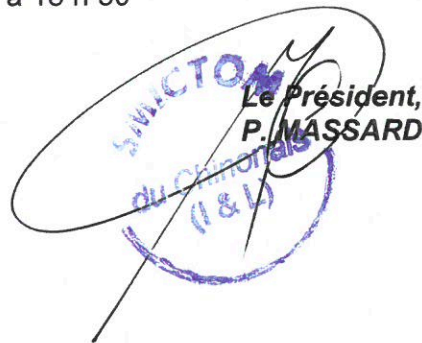
Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, approuvent cette proposition.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 18 OCT. 2016
Délibération publiée ou notifiée le 18 OCT. 2016

Récapitulatif de la séance

N° 2016.19	Modification article 7 des statuts du SMICTOM du CHINONNAIS
N° 2016.20	Prestations de transport pour la période 01.07.2017 – 31.12.2018 des déchets ménagers recyclables et non recyclables du SMICTOM du SUD LOCHOIS – des mâchefers du SMICTOM du CHINONNAIS
N° 2016.21	Adhésion au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion d'Indre et Loire couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel
N° 2016.22	Admission en non valeurs de sommes irrécouvrables

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 50


Le Président,
P. MASSARD

LISTE DES DELEGUES PRESENTS à LA REUNION DU COMITE SYNDICAL du 10.10.2016 - 17H30

Communes	Nom du délégué
ANCHE (C.C. du Bouchardais)	M. ROUX Claude
ANTOGNY LE TILLAC (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. DABILLY Patrice
ASSAY (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
AVOINE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. DESBLACHES Yves
AVON LES ROCHES (C.C. du Bouchardais)	M. GONET Jean Marie
AZAY LE RIDEAU (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Mme COUVREUX Jocelyne
BEAUMONT EN VERON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. NAULET Vincent
BRASLOU (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
BRAYE SOUS FAYE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
BREHEMONT (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. WAGNER Norbert
BRIZAY (C.C. du Bouchardais)	Absents
CANDES ST-MARTIN (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CHAMPIGNY S/ VEUDE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	M. PLANCHON Jean Luc
LA CHAPELLE AUX N. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. MASSARD Philippe
CHAVEIGNES (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
CHEILLE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. JAVELOT Daniel
CHEZELLES (C.C. du Bouchardais)	Absents
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. DUPONT Jean Luc →procuration donnée à M. GUILLARD Philippe (Chinon)
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. GUILLARD Philippe
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CINAIS (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MORIN Claude
CINQ MARS LA PILE (C.C. Touraine Nord-Ouest)	M. CARLES Jean Marie
COURCOUE (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
COUZIER (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CRAVANT LES COTEAUX (C.C. du Bouchardais)	M. FOUSSARD Guy
CRISSAY SUR MANSE (C.C. du Bouchardais)	M. LEGROS Jean Jacques
CROUZILLES (C.C. du Bouchardais)	M. NOREL Gérard
FAYE LA VINEUSE (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
HUISMES (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme LAMOUR Sarah
L'ILE BOUCHARD (C.C. du Bouchardais)	Mme SIMON Christine
JAULNAY (C.C. du Pays de Richelieu)	Mme GAUTIER Carole
LANGEAIS (C.C. Touraine Nord-Ouest)	Absents
LEMERE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme TERRIEN Sylviane → procuration donnée à M. BRUNET Michel (Ligré)
LERNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
LIGNIERES DE T. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Mme GALLAUD Chantal
LIGRE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	M. BRUNET Michel
LUZE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
MAILLE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. CHAMPIGNY Joël
MARCAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme GIRON Virginie
MARCILLY SUR VIENNE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. MAURICE Claudy
MARIGNY MARMANDE (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
MAZIERES DE TOURAINE (C.C. Touraine Nord-Ouest)	M. DOUTRE Enrique
NEUIL (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. DOMENGER Jean-Paul
NOUATRE (C.C. de St Maure de Touraine)	Absents
NOYANT DE TOURAINE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme JUPILLE Michèle
PANZOULT (C.C. du Bouchardais)	Mme PAIN Isabelle
PARCAY SUR VIENNE (C.C. du Bouchardais)	Absents
PONT DE RUAN (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
PORTS SUR VIENNE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
POUZAY (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme PESSON Angélique
PUSSIGNY (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
RAZINES (C.C. du Pays de Richelieu)	Mme DESERT Rebecca
RICHELIEU (C.C. de Richelieu)	Absents
RIGNY USSE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
RILLY SUR VIENNE (C.C. du Bouchardais)	Absents
RIVARENNES (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. BAZIN Gérard
RIVIERE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. PAVY Michel
LA ROCHE CLERMAULT (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme RAIMBAULT Cécile
SACHE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
ST BENOIT LA FORET (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents

M. BERNARD Xavier, délégué suppléant

STE CATHERINE DE FIERBOIS (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
ST EPAIN (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme RICARD Bénédicte
ST GERMAIN SUR VIENNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme ALBERT Maryvonne
STE MAURE DE TOURAINE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. ANDREANI Jean Pierre → procuration donnée à M. ROUX Claude (Anché)
SAVIGNY EN VERON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MUREAU Bernard
SAZILLY (C.C. du Bouchardais)	Mme BEUN Ghislaine → procuration donnée à M. CORDONNIER Jean (Tavant)
SEUILLY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MARTIN Alain → procuration donnée à Mme RAIMBAULT Cécile (La Roche Clermault)
TAVANT (C.C. du Bouchardais)	M. CORDONNIER Jean
THENEUIL (C.C. du Bouchardais)	Absents
THILOUZE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. JUZEAU Patrice
THIZAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. ARRONDEAU Claude
La TOUR ST GELIN (C.C. du Pays de Richelieu)	M. DOLATA Bernard → procuration donnée à Mme GAUTIER Carole (Jaulnay)
TROGUES (C.C. du Bouchardais)	Mme VOISINET Yolande
VALLERES (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
VERNEUIL LE CHATEAU (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents Excusés
VILLAINES LES R. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. BRUYANT François
VILLEPERDUE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. LEGRAND Gérard → procuration donnée à M. MASSARD Philippe (La Chapelle Aux Naux)

M. LECOMTE Serge, délégué suppléant

Assistaient également

Services SMICTOM du CH :

- * Mme S. DE JONCKEERE
- * Mme I. JOUSSELIN
- * Mme A. CADEAU
- * Mme S. PICARD
- *

Nombre de membres en exercice : 77

* **Membres présents : 41**

Membres votants : 41 + 7 procurations

Secrétaire de séance : M. P. GUILLARD

